



Rapport de transparence 2015

Sommaire

1. Présentation du cabinet.....	3
1.1. Une implantation nationale	3
1.2. Six pôles d'activités complémentaires	3
1.3. Données financières.....	5
1.4. Gouvernance	5
1.5. Un partage de valeurs au sein du groupement Absoluce.....	6
2. Gestion des risques.....	6
2.1. Indépendance	6
2.2. Acceptation et maintien des missions	7
2.3. Contrôle de la qualité.....	8
3. Personnes et entités contrôlées	9
3.1. Mandats exercés dans des entités d'intérêt public	9
3.2. Autres mandats exercés.....	9
4. Ressources humaines.....	9
4.1. Informations sur les bases de rémunération des associés	9
4.2. La formation continue pour une optimisation des compétences.....	10
5. Déclaration de l'organe de direction.....	10

1. Présentation du cabinet

1.1. Une implantation nationale

La société AUDITIS est un cabinet indépendant d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes. Elle exerce son activité autour de 6 pôles :

- Expertise-comptable et consolidation,
- Commissariat aux comptes,
- Audit contractuel,
- Conseil et accompagnement de la création et du développement de l'entreprise,
- Externalisation de la gestion des fonctions administrative, comptable et financière,
- Externalisation de la gestion des ressources humaines.

Cette organisation prend en compte les dispositions de la Loi de Sécurité Financière, l'ouverture au commissariat aux comptes des marchés des collectivités publiques et semi-publiques et la demande des entreprises pour plus de valeur ajoutée en matière de conseil.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Dijon et inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Bourgogne Franche-Comté, AUDITIS est implantée en Bourgogne sur 5 sites que sont les villes de : Dijon, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Montceau et Gueugnon.

AUDITIS comprend actuellement 90 professionnels et a développé, pour l'exercice clos en 2015, un chiffre d'affaires de 8,2 millions d'euros.

1.2. Six pôles d'activité complémentaires

La société AUDITIS est organisée autour de 6 pôles d'activité déclinant chacun une large offre de services. Chaque pôle est dirigé par un ou plusieurs responsables opérationnels dont le rôle est de promouvoir le développement de son service mais également de participer à la coordination et à la complémentarité des différents pôles de compétence et entre les différents sites.

Expertise-comptable et consolidation

Production et contrôle des données comptables :

- Organisation, mise en place, tenue et supervision de la comptabilité ;
- Établissement de situations intermédiaires et des comptes annuels ;
- Élaboration de déclarations fiscales et sociales ;
- Organisation, mise en place et établissement de comptes consolidés.

Prestations de conseils :

- Conception et établissement d'outils de gestion ;
- Budgets d'exploitation, bilans prévisionnels et plans de financement ;
- Accompagnement du dirigeant ;
- Evaluation et transmission de l'entreprise.

Commissariat aux comptes

Le rôle principal de l'audit est de contribuer à la sécurisation de l'information financière des entreprises :

- Opinion sur la régularité et la sincérité des comptes annuels et consolidés et vérification de la sincérité et de la concordance avec les comptes des informations financières ;
- Prévention des difficultés des entreprises ;
- Commissariat aux apports et à la fusion.

Audit contractuel

- Audit d'acquisition ;
- Audit d'évaluation ;
- Diligences de cession ;
- Accompagnement dans la mise en place de projets de changement de référentiel comptable (IFRS) ou de manuel de procédures de contrôle interne.

Conseil et accompagnement de la création et du développement de l'entreprise

Le service est présent pour répondre :

- aux besoins des entreprises clientes (sauf si le cabinet est investi d'un mandat de commissariat aux comptes) ;
- aux interrogations des équipes du cabinet, notamment en tant qu'expert sur les missions de commissariat aux comptes.

Il propose donc à la fois des services d'externalisation de prestations juridiques et fiscales aux clients, mais joue également un rôle transversal entre les différents services du cabinet.

Plusieurs branches du droit sont abordées, même si l'orientation reste essentiellement basée sur le droit des affaires.

Les principales missions de ce service consistent en :

- la rédaction d'actes relatifs à l'accompagnement de la vie des entreprises (approbation des comptes, transformation, transmission...) ;
- le conseil en matière fiscale : fiscalité des entreprises et des particuliers.

Externalisation de la gestion des fonctions administrative, comptable et financière

Le service assure ces fonctions avec à un personnel dédié et fournit un reporting personnalisé en temps réel, de la petite entreprise au groupe de sociétés.

Externalisation de la gestion des ressources humaines

Le service est basé à Gueugnon et il est encadré par des juristes confirmés.

AUDITIS traite mensuellement les bulletins de salaire pour ses clients PME et TPE. La dimension des entreprises va, actuellement, de 1 à 1 000 salariés. Au-delà de la simple dimension de production de bulletins de salaire, nos collaborateurs interviennent en qualité de conseil, pour assister leurs interlocuteurs dans leurs prises de décision.

Paie et gestion sociale :

- Rédaction de contrats de travail,
- Établissement des paies et des déclarations sociales.

Prestations de conseils :

- Aides à l'emploi,
- Accompagnement à la mise en place ou à l'optimisation du dispositif d'entretiens annuels,
- Suivi des obligations légales des délégués du personnel et du comité d'entreprise,
- Accords de participation et d'intéressement.

1.3. Données financières

AUDITIS a réalisé sur l'exercice clos en 2015 un chiffre d'affaires total de 8,2 M€, dont 1,1 M€ au titre des missions de contrôle légal, et compte à ce jour 90 salariés.

1.4. Gouvernance

L'équipe dirigeante

Le Conseil de Surveillance :

- | | |
|---------------|-----------|
| ▪ Michel RAVE | Président |
|---------------|-----------|

Le Directoire :

- | | |
|----------------------|-------------------|
| ▪ Jean-Luc FUMOUX | Président |
| ▪ Philippe DANDON | Directeur Général |
| ▪ Thierry DUMAS | Directeur Général |
| ▪ Sylvain CASTELLANI | Directeur Général |

Modalités d'organisation et de fonctionnement des organes de direction et d'administration

Le Conseil de Surveillance et le Directoire exercent leurs fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires. Le Conseil de Surveillance a pour rôle principal de définir les choix stratégiques d'AUDITIS et de veiller à la mise en œuvre d'un plan d'actions cohérent avec les orientations stratégiques et de contrôler la bonne exécution par le Directoire des décisions prises par le Conseil de Surveillance et la collectivité des associés.

1.5. Un partage de valeurs au sein du groupement ABSOLUCE

AUDITIS est membre du groupement ABSOLUCE.

Le groupement ABSOLUCE, présidé par Michel TUDEL, réunit 12 cabinets d'audit et d'expertise-comptable (représentant 42 M€ de chiffre d'affaires cumulé et environ 446 collaborateurs) présents dans toute la France. Ces cabinets ont l'objectif de développer leur offre, leurs compétences et créer ainsi une marque nationale forte, ancrée sur la qualité, l'ouverture et l'innovation.

ABSOLUCE, dont la politique est centrée sur l'économie et l'entreprise, développe une exigence de qualité et d'innovation sur ses deux métiers fondateurs : l'audit et l'expertise-comptable, mais aussi sur les nouvelles technologies, de sorte que les cabinets mutent en de véritables entreprises de services.

La structure créée pour représenter ce réseau est une SAS au capital de 33 000 €, dirigée par un Comité de direction composé d'un membre de chaque cabinet.

Cabinets membres du réseau Absoluce :

- ADC-ACR à Charleville-Mézières (08)
- AUDITIS à Gueugnon (71) et Dijon (21)
- CABINET CLERE à Marseille (13)
- CABINET LASSUS & ASSOCIES à Bordeaux (33)
- CABINET MARTINI à Rouen (76)
- PTBG & Associés à Caen (14)
- ROSSIGNOL & Associés à Angers (49)
- GROUPE SECA FOREZ à Villars (42)
- SECEF à Nancy (54)
- SOLIS à Rennes (35) et Nantes (44)
- SYGNATURES à Toulouse (31)
- TUDEL & ASSOCIES à Paris (75)

2. Gestion des risques

2.1. Indépendance

Affirmation du respect du principe d'indépendance

Les membres du cabinet AUDITIS ne peuvent intervenir sur une mission lorsqu'il existe des liens familiaux, juridiques ou financiers avec un membre de la direction de l'entité auditée.

Tout lien financier (détenation de titres ou autres instruments financiers, dépôt de fonds, obtention de prêts ou d'avances, souscription d'un contrat d'assurances) est interdit aux membres du cabinet avec l'entité auditée ainsi qu'avec les autres entités qui la contrôlent ou qui sont contrôlées par elle.

Description relative à la vérification interne de cette indépendance

L'ensemble des collaborateurs intervenant sur des missions de commissariat aux comptes a signé la charte d'éthique et d'indépendance.

Une fois par an, l'ensemble des collaborateurs et les associés signent une déclaration d'indépendance confirmant le respect du principe d'indépendance.

2.2. Acceptation et maintien des missions

Prise de connaissance globale

L'acceptation du mandat nécessite une prise de connaissance globale de l'entité à contrôler. La prise de connaissance, dans le cadre de l'acceptation du mandat, est en général allégée; l'objectif étant de connaître les particularités et les risques importants de l'entité et d'établir les grandes lignes du budget de la mission.

Évaluation des risques liés à la mission

Outre les éléments d'identification de l'entité, le commissaire aux comptes cherche à obtenir les éléments lui permettant d'apprécier l'existence des risques les plus importants.

L'existence de risques n'implique pas que le commissaire aux comptes refuse le mandat, mais sa décision d'accepter étant prise en connaissance de cause, il pourra prendre toute disposition nécessaire pour en mesurer les conséquences.

L'associé en charge doit évaluer les risques de la mission, constituer l'équipe qui travaillera sur la mission et déterminer la nécessité d'une éventuelle revue indépendante.

Formalisation de l'acceptation de la mission

Après analyse, l'associé notifie son acceptation au client.

En cas de succession dans le mandat, il doit, notamment, s'assurer auprès du confrère qu'il n'existe pas de désaccord sur :

- le respect des obligations légales,
- l'application des diligences,
- les options prises par les dirigeants,
- l'acceptation du montant des honoraires demandés.

2.3. Contrôle de la qualité

Politique qualité

Dans le cadre de sa communication interne, la Direction de la société AUDITIS utilise les éléments suivants :

- un livret d'accueil remis à chaque salarié lors de son entrée dans le cabinet,
- des informations diverses sous forme de notes de service ou de comptes-rendus qui sont mis à disposition par diffusion interne ou par voie d'affichage,
- une communication ponctuelle diffusée par messagerie électronique.

Dans le livret d'accueil, les engagements des dirigeants sont rappelés comme suit :

- Perpétuer les valeurs défendues par le cabinet,
- Se comporter honnêtement et équitablement,
- Veiller à la qualité et à l'excellence des services apportés,
- Reconnaître la valeur des collaborateurs, développer leur potentiel, les encourager à prendre des initiatives et récompenser leurs résultats,
- Promouvoir le développement personnel des collaborateurs en les aidant à parfaire leurs qualifications professionnelles.

Système et management de la qualité

Le fonctionnement du cabinet repose fondamentalement sur l'éthique et la compétence de ses collaborateurs qui s'astreignent au respect des normes du métier et des contraintes réglementaires et légales qui sont applicables à notre activité.

La mesure de la qualité des services et le respect des normes internes sont assurés :

- par un contrôle interne qualité sur les dossiers effectué par sondages et sur une base annuelle,
- par le contrôle qualité externe auquel les commissaires aux comptes sont soumis dans le cadre de leur activité professionnelle (article L.821-7 du Code de commerce).

Les résultats des contrôles internes et externes sont analysés par la direction et des mesures correctrices ou des améliorations du système mises en œuvre le cas échéant.

Le responsable du système de contrôle qualité assure le lien avec les instances professionnelles dans le cadre des contrôles qualité externes, effectue la synthèse des contrôles internes ou externes et centralise les propositions d'amélioration des procédures.

En liaison avec le groupement ABSOLUCE, le responsable de la doctrine et de la qualité maintient une veille technique légale et réglementaire sur les principes comptables et les normes professionnelles, Il informe les collaborateurs de toute évolution ou nouveauté - notamment via une publication mensuelle – et, si besoin, émet des interprétations ou avis techniques sur l'application des textes en vigueur.

Contrôles de qualité externes

Les commissaires aux comptes membres de la société AUDITIS sont soumis au contrôle prévu à l'article R.821-26 du Code de commerce.

A ce titre, le dernier contrôle a été réalisé en décembre 2014 par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes.

3. Personnes et entités contrôlées

3.1. Mandats exercés dans des entités d'intérêt public

3.1.1. Entité dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé

FINANCIERE MARJOS

3.1.2. Entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur le marché Alternext

DELFINGEN INDUSTRY
BERNARD LOISEAU SA

3.1.2. Mutuelles ou unions de mutuelles régies par le livre II du code de la mutualité

MUTUELLE D'ENTREPRISE N°341

3.2. Autres mandats exercés

AUDITIS intervient dans environ 180 entités (sociétés commerciales et associations principalement).

4. Ressources humaines

4.1. Informations sur les bases de rémunération des associés

La qualité constitue une des principales valeurs caractérisant AUDITIS et elle intervient comme facteur essentiel dans nos systèmes d'évaluation et de gestion des performances. Les associés et les collaborateurs d'AUDITIS sont évalués et rémunérés selon différents critères, y compris des indicateurs spécifiques de qualité et de maîtrise des risques.

La rémunération des associés en qualité de salariés du cabinet est composée d'une partie fixe et, éventuellement, d'une partie variable. Lorsqu'une partie variable est accordée, elle est fonction du résultat d'AUDITIS et est déterminée par le Comité de Direction, selon des critères qualitatifs et quantitatifs identiques pour tous les associés et plus particulièrement :

- Respect des normes professionnelles applicables à l'exécution des missions,
- Respect de l'ensemble des valeurs du cabinet,
- Qualité technique des dossiers,
- Performance de l'équipe dont l'associé a la responsabilité,
- Développement de la clientèle.

Tous les associés sont actionnaires du cabinet. Ils détiennent de fait tous les droits et obligations liés à cette qualité d'actionnaire.

4.2. La formation continue pour une optimisation des compétences

Le cabinet AUDITIS prend l'engagement de respecter les délais et de fournir des services de qualité. Pour respecter cet engagement, les membres du cabinet suivent régulièrement des formations et lisent la documentation professionnelle.

Les standards de notre métier nous imposent un niveau de formation continue élevé. Notre budget de formation représente plus de 6 % de notre masse salariale.

Notre politique interne de formation se compose d'un plan de formation pluriannuel portant, notamment, sur les techniques de fond de conduite des missions d'audit.

Parmi nos équipes, nous disposons de formateurs (profil directeurs de missions et associés) ayant une grande expérience, issus des grandes écoles de commerce ou équivalent.

Nos formateurs enseignent ou ont enseigné dans les universités ou écoles de commerce, ainsi qu'à l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC).

Nous confirmons que la politique de formation continue exposée ci-avant assure le respect des dispositions des articles L.822-4 et R.822-61 du Code de commerce.

5. Déclaration de l'organe de direction

En application de l'article R 823-21 du Code du commerce, j'atteste que les informations présentées dans ce rapport sont conformes à la réalité. Les éléments tels que le système interne de contrôle qualité et son fonctionnement, les procédures correspondant aux pratiques d'indépendance et les dispositions relatives à la formation font l'objet d'un suivi et d'évaluations régulières destinés à s'assurer de leur qualité.

Fait à Gueugnon,
le 30 septembre 2015.

Jean-Luc FUMOUX
Président du Directoire